

## I. DEMI-PENSION

La demi-pension fonctionne tous les midis du lundi au vendredi inclus.

Le restaurant scolaire est un self qui fonctionne sur le principe de la prestation payée d'avance.

**Tarif :** Le prix du repas est fixé par le Conseil régional en fonction du quotient familial (démarche Mon Resto & Co). Les tarifs sont révisés chaque année scolaire.

### A- Modes de règlement :

#### Règlement en ligne :

Il est recommandé d'acheter vos repas en ligne, sur le site du lycée : <https://www.voltaire.com.fr/restauration> rubrique « Pour payer les repas en ligne » (**transaction 34,00 € minimum**).

Pour les nouveaux élèves, le code d'accès sera donné après encaissement du premier chèque.

#### Règlement par chèque :

Pour la rentrée : un chèque de **91,00 €** à l'ordre de « Monsieur l'Agent comptable du Lycée Voltaire » est demandé et sera à insérer dans le dossier d'inscription ou de réinscription de l'élève.

#### **Attention, inscrire le nom et prénom de l'élève au dos du chèque.**

Par la suite, les règlements par chèque pourront :

- Être déposés au service financier **24 heures à l'avance**.
  - Être insérés dans la borne interactive, située dans le hall du bâtiment administratif qui permet de créditer la carte.
- Au dos du chèque, devront être inscrits le nom, le prénom et la classe de l'élève.

#### **En cas de provision insuffisante sur la carte, l'accès au self ne sera pas autorisé.**

A la rentrée, une carte indispensable au passage au restaurant scolaire sera remise aux nouveaux élèves. Elle permettra également l'accès à l'établissement.

### **Aucun passage n'est autorisé sans carte.**

### B- Réservation

**La réservation du repas est obligatoire.** Elle permet de calibrer le nombre de convives attendus, c'est à dire le nombre de repas à prévoir. Elle peut se faire **à partir de 14h00 la veille et jusqu'au matin avant 10h15 pour le repas du midi.**

Elle s'effectue sur l'un des lecteurs situés dans l'enceinte du lycée (accueil, angle du bâtiment administratif, bâtiment G, vie scolaire et self).

Il est possible de réserver ses repas pour une semaine **à la borne interactive du bâtiment administratif ou par internet jusqu'à 10h15 le jour même.** La réservation engage l'élève et le repas réservé est **immédiatement débité** de son compte.

### **Aucun passage n'est autorisé sans réservation.**

La réservation peut être annulée avant 10h30, ou en cas d'absence justifiée.

**Pour cela, il faut se présenter au service financier sous 48h** (au-delà l'annulation justifiée n'est plus possible).

## II. PERTE / VOL / DETERIORATION DE LA CARTE

En cas de perte ou vol de la carte, prévenir **immédiatement** le service financier qui bloquera la carte perdue afin d'empêcher son utilisation frauduleuse. En cas de perte, de vol ou de détérioration de la carte, il convient de la remplacer. Le prix d'achat est fixé à **7 €**.

### III. INTERNAT

#### **A- Conditions**

Seuls sont inscrits à l'internat les élèves dont les demandes ont été validées par la commission d'admission à l'internat.

##### **A- Modalités de paiement :**

###### **1- Si vous optez pour le prélèvement automatique (conseillé) :**

Fournir avec le dossier d'inscription à l'internat, un chèque de 190 € qui sera encaissé en septembre.

**Attention, inscrire le nom et prénom de l'élève au dos du chèque.**

Remplir lisiblement et signer le mandat SEPA vierge fourni avec le dossier d'inscription à l'internat.

Joindre le RIB correspondant (**obligatoire**). **Inscrire le nom et prénom de l'élève au dos du RIB.**

Le premier prélèvement automatique de l'année débutera en octobre 2025.

###### **2- Si vous n'optez pas pour le prélèvement automatique**

###### **CAS 1 : Elèves pré-bac**

- Elèves boursiers : joindre un chèque de 200 € à l'inscription à l'internat.

**Inscrire le nom et prénom de l'élève au dos du chèque.**

- Elèves non-boursiers : joindre un chèque de 500€ à l'inscription à l'internat.

**Inscrire le nom et prénom de l'élève au dos du chèque.**

###### **CAS 2 : Etudiants post-bac**

- **Pour tous** (boursiers ou non), joindre un chèque de 500 € à l'inscription à l'internat.

**Inscrire le nom et prénom de l'étudiant au dos du chèque.**

**N.B : Si vous n'optez pas pour le prélèvement automatique, il ne sera plus possible de le faire en cours d'année scolaire.**

#### **B- Tarifs**

- Les frais d'internat sont annuels, forfaitaires et payables par chèque, virement, télépaiement, espèces ou carte bancaire. Des remises d'ordres peuvent être accordées pour 5 jours d'absence consécutifs, sous réserve d'une demande de la famille dûment justifiée ou pour toute autre absence du fait de l'administration. La demande de remise d'ordre est à envoyer par mail au service financier à l'adresse suivante [voltaire.comptabilite@ac-orleans-tours.fr](mailto:voltaire.comptabilite@ac-orleans-tours.fr) accompagnée des justificatifs numérisés.

**Tout trimestre d'internat commencé est dû.**

Les changements de régime en cours de trimestre ne sont pas autorisés, sauf cas exceptionnel dûment justifié.

**Toute demande doit être formulée par écrit et adressée au Proviseur.**

Pour la rentrée, une carte indispensable au passage au restaurant scolaire sera remise aux nouveaux internes. **Aucun passage n'est autorisé sans carte.**

Les tarifs applicables pour l'année scolaire 2025/2026 sont annexés au présent document.

**La mise en place de la tarification sociale par le Conseil régional nécessite, pour en bénéficier, de suivre la procédure Mon Resto & Co.**

## Les régimes d'internat année scolaire 2025-2026

### ELEVES PRE BAC ET ETUDIANTS :

**35**

**INTERNE 5 JOURS :** 9 repas, 4 nuitées et 4 petits-déjeuners par semaine - 180 jours

**T1** Tarif jour : 7,98€  
Tarif an : 1436,40€

**T2** Tarif jour : 9,27€  
Tarif an : 1668,60€

**T3** Tarif jour : 10,04€  
Tarif an : 1807,20€

**T4** Tarif jour : 11,18€  
Tarif an : 2012,40€

**36**

**INTERNE 6 JOURS :** 9 repas, 5 nuitées et 5 petits-déjeuners par semaine - 180 jours

**T1** Tarif jour : 8,96€  
Tarif an : 1612,80€

**T2** Tarif jour : 10,35€  
Tarif an : 1863,00€

**T3** Tarif jour : 11,19€  
Tarif an : 2014,20€

**T4** Tarif jour : 12,42€  
Tarif an : 2235,60€

### ETUDIANTS UINIQUEMENT

**39c**

**INTERNE WEEK-END :** 9 repas, 7 nuitées et 5 à 7 petits-déjeuners - 252 jours

**T1** Tarif jour : 7,27€  
Tarif an : 1832,04€

**T2** Tarif jour : 8,45€  
Tarif an : 2129,40€

**T3** Tarif jour : 9,16€  
Tarif an : 2308,32€

**T4** Tarif jour : 10,22€  
Tarif an : 2575,44€